



Téléphone : 03.82.46.08.76  
Télécopie : 03.82.46.51.41

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 3 décembre 2018 à 20 heures  
Salle de réunion de bâtiment Estienne d'Orves

**Présents** : M. BASTIEN Daniel, M. CASTELLETTA Patrick, Mme CHALLINE Marie-Ange, Mme DOS SANTOS Christine, M. DURAND Daniel, M. GERMAIN Jean-François, M. JACQUES Christian, Mme KOCKEISEN Aline, M. LAMORLETTE Frédéric, Mme MAGI Maria-Giuseppa, Mme MIOTTO Marie-Thérèse, Mme MULLER Marie-Jeanne, Mme PIECHOCKI Annick, M. PIOVESAN Michel, M. SANTORO Robert, Mme SCHWAB Mireille, M. VIDILI Rémy, M. ZANNETTI Réginald

**Procurator(s)** : Mme VAQUANT Karine donne pouvoir à M. LAMORLETTE Frédéric

**Absent(s)** : /

**Excusé(s)** : Mme VAQUANT Karine

**Secrétaire de séance** : Mme DOS SANTOS Christine

**Président de séance** : M. VIDILI Rémy

Le compte rendu de la séance du 8 octobre 2018 n'appelle aucune observation.

### 1 - Vente de terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de Mme Laurène PASSARELLO et M. Paolo NOCERA, domiciliés 38 lotissement de l'Orée du Bois à Moutiers (parcelle AK n° 156), d'acquérir la parcelle attenante, d'une superficie d'environ 1,47 a.

Monsieur le Maire propose de vendre ce terrain au prix de 6 000 euros l'are (terrain constructible). Il précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de bornage...) sont à la charge de l'acquéreur. Il demande l'autorisation de signer l'acte de vente.

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité.

### 2 - Modification du tableau du personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet pour une durée de travail de 35h et la création simultanée de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35h, à compter du 4 décembre 2018, en raison de la proposition d'avancement de grade, validée par l'avis favorable du C.A.P. (Commission Administrative Paritaire du 18 octobre 2018)

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif.

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité.

### 3 - Renouvellement adhésion assurance garantie maintien de salaire

Monsieur le Maire rappelle que le contrat garantie maintien de salaire arrive à échéance le 31 décembre 2018 et qu'une nouvelle consultation a été lancée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle. Suite à l'analyse de la consultation, il propose de retenir le groupe MNT/VYV. La collectivité retient la couverture des risques garantie 3 : risque "incapacité temporaire de travail" + "invalidité" + "capital perte de retraite" : 1,57 %.

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité.

#### 4 - Adhésion à la Société Publique Locale Gestion Locale

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale est aujourd'hui financé par différents types de cotisations : une cotisation de 0,8 % pour l'exercice de ses missions obligatoires et une cotisation de 0,4 % pour l'exercice de ses missions facultatives. Par délibération du 12 juillet 2018, le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle a approuvé la création d'une Société Publique Locale, dénommée Gestion Locale. Il propose à chaque collectivité affiliée au centre de gestion de procéder à la souscription d'actions pour entrer en capital et continuer de bénéficier des prestations facultatives actuellement proposées par le centre de gestion, qui seront assurées par la SPL à partir du 1er janvier 2019. La Commune de Moutiers peut acheter 4 actions, au coût unitaire de 100 €, soit 400 euros, ce qui correspond au montant économisé en cotisation (entre le 1er août et le 31 décembre 2018).

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

#### 5 - Décision modificative

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget Commune de MOUTIERS - Exercice 2018 :

Section d'investissement :

Dépenses :

21312/041 - Bâtiments scolaires - Aménagement école J.Curie - 400,00 €

261 - Titres de participation 400,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

#### 6 - Carte du bruit

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le P.P.B.E. (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) et de prendre acte que les nuisances sonores proviennent de la Route Départementale 643 ; qu'il revient donc au Conseil Départemental de mettre en oeuvre des mesures pour réduire les nuisances générées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

#### 7 - Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 €, à l'Harmonie Municipale de Valleroy, suite à la grosse manifestation du 10 novembre 2018 (fin de la guerre 1914/1918).

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

#### 8 - Tarif de location des salles communales 2019

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs de location du foyer Lucien Woll et du bar du Rallye, à compter du 1er janvier 2019 :

Foyer Lucien Woll :

- Location samedi et/ou dimanche 390 €

- Location 1 jour en semaine (de 8h au lendemain 8h) 185 €

Associations locales :

- 1<sup>ère</sup> utilisation : gratuite

- Utilisations suivantes : 150 €

- Assemblée générale : (en semaine) gratuite

- Loto : 110 €

- Vin d'honneur : 110 €

Bar du Rallye : 80 €

A la question de M. Michel PIOVESAN, quant à l'utilisation de la salle du Rallye, Monsieur le Maire propose une réflexion, au sein du bureau municipal, sur le fonctionnement de cette salle.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

#### 9 - Contribution scolaire

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, conformément à la proposition de l'Union intercantonale des Maires de Briey Homécourt, de fixer à 189,42 € par élève, à compter de l'année scolaire 2018/2019, le montant de la contribution scolaire des communes de résidence pour les enfants scolarisés dans les communes extérieures.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

#### Divers :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de requalification urbaine des cités minières de Moutiers bas "Tranche 2" vont débiter au cours du mois de janvier 2019. Une réunion publique aura lieu le lundi 17 décembre 2018, à 18 heures, au foyer Lucien Woll, en présence du maître d'ouvrage (la

Commune de Moutiers pour la voirie) et des techniciens de la C.C.O.L.C. (Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences) à qui nous avons délégué la maîtrise d'oeuvre.

Comme convenu lors de la réunion O et publique, une réunion de chantier s'est tenue tous les vendredis matins en Mairie. Monsieur le Maire remercie les membres de la commission des travaux pour leur participation.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision rendue par le Conseil d'Etat, concernant l'affaire NUMERICABLE. Le pourvoi de la société NUMERICABLE est rejeté ; et elle versera une somme de 3 000 euros à la Commune de Moutiers.

- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la SPL ORNE THD a obtenu de sa banque une autorisation de prêt d'un montant de 380 000 €, dont la somme de 155 000 euros nécessaire aux travaux d'installation de la fibre optique à Moutiers. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la commune à se porter garante à hauteur de 50% de l'emprunt correspondant aux travaux de la ville, soit pour un montant de 77 500 € et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et signer les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

- Actuellement, seule une petite partie du Lotissement de l'Orée du Bois est éligible au service du câble (MMH54). Un réseau de fourreaux et de chambres TV est existant sur tout le lotissement, malheureusement les bornes nécessaires permettant d'accueillir les points de branchement du réseau câblé n'ont pas été posées. La société BlueWire propose de réaliser les travaux nécessaires à la mise en place de 9 bornes pavillonnaires, en prenant en charge les demandes administratives, ainsi que la remise en état des trottoirs par reprise d'enrobé. Le devis s'élève à 7 308 € HT.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaliser les travaux de « mise en accessibilité aux PMR de la Mairie » et « rénovation de bâtiments communaux pour créer 2 logements ». Il a donc été procédé, dans le cadre de ces travaux, à des appels d'offres. En date du 31 octobre 2018, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, et a choisi de retenir les offres économiquement plus avantageuses.

- Mise en accessibilité aux PMR de la Mairie :

- o Lot 1 - Menuiserie : CAS-SPA. 13 698 €
- o Lot 2 - Plâtrerie : IRIS. 17 832,60 €
- o Lot 3 - Electricité : S.A.S. DIDRICHE. 2 740 €
- o Lot 4 - Sanitaire, Chauffage : SAS MARC. 7 481 €
- o Lot 5 - Carrelage, peinture : LC REALISATIONS. 16 291,50 €

- Rénovation de bâtiments communaux pour créer 2 logements :

- o Lot 1 - Menuiserie extérieure : LES EXPERTS MENUISERIES. 9 914,34 €
- o Lot 2 - Menuiserie intérieure : MENUISERIE MULLER & ANTOINE. 3 125 €
- o Lot 3 - Plâtrerie : SILISTRINI S.A. 6 866,50 €
- o Lot 4 - Electricité : LORRAINE ELEC 57. 9 060 €
- o Lot 5 - Chauffage, Sanitaire, VMC : SAS MARC. 14 857 €
- o Lot 6 - Carrelage, sol souple, peinture : LC REALISATIONS. 28 910 €

- Monsieur Michel PIOVESAN informe le Conseil Municipal d'un rapprochement entre Orne Aval et le S.I.E.P. (Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes). Monsieur Daniel BASTIEN, délégué à Orne Aval, représentant Monsieur le Maire de Moutiers, fait part de ce rapprochement et des travaux en cours.

- Monsieur Michel PIOVESAN informe le Conseil Municipal que le rapport d'activité 2017 AMOMFERLOR est disponible en Mairie.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Yves WESTRICH a cessé son activité de correspondant du Républicain Lorrain. Pour le remercier de la qualité de son travail accompli, le Conseil Municipal le recevra, lors de la réception du personnel communal. Le Conseil Municipal vous souhaite une bonne continuation.

- A la fin de la réunion du Conseil Municipal, M. Michel PIOVESAN a, pour information, remis à Monsieur le Maire, une copie du courrier qu'il a adressé à Monsieur le Préfet, concernant la démission de son mandat de 1er adjoint au Maire de Moutiers.

Monsieur le Maire a décidé, en date du 30 novembre 2018, de retirer toute délégation de fonction, au 1er adjoint, pour raison d'incompatibilité constatée depuis plusieurs mois, pour une gestion communale plus sereine.

Fait à MOUTIERS

Le Maire,

